

SECURITE



# AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

PROTÉGER LES PERSONNES ET LES BIENS

**L'AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ** répertorie les risques propres à l'entreprise, les analyse et propose des moyens pour les prévenir.

Il apprécie l'adéquation des matériels mis à sa disposition avec les risques identifiés. Il sait traiter les informations transmises par les moyens techniques de surveillance à distance (sur un site ou dans le cadre d'une centrale de télésurveillance).

Lors d'une intervention, il choisit les moyens matériels et humains à engager selon la nature du sinistre. Il sait définir les limites de l'action à mener. Il est à même d'évaluer s'il y a lieu de faire appel à des services techniques d'assistance.

Enfin, il peut être amené à encadrer une équipe et à prendre en charge les tâches administratives en lien avec son activité.

Le titulaire de ce BP est formé à la fois à la prévention des risques et à l'intervention en cas de sinistre.

## DIPLÔME PRÉPARÉ

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

## DURÉE DE LA FORMATION

environ 1050 heures de formation sur 24 mois en contrat d'apprentissage

## CONTACT IFIR - RÉFÉRENT

Sylvaine COUTURIER  
04 78 77 04 54  
scouturier@ifir.fr



L'OUVERTURE DES PROMOTIONS SE FAIT SOUS RÉSERVE DU NOMBRE DE POSTES À POURVOIR EN ENTREPRISE.

## CRITÈRES DE RECRUTEMENT\*

- Titulaire d'un CAP Agent de Sécurité
- Ou titulaire d'un diplôme de Niveau V avec 2 ans d'expérience professionnelle en prévention et sécurité
- Ou justifier de 5 années d'expérience professionnelle dans le Secteur de la Sécurité et être en possession de la carte professionnelle
- Âge : 16 à 29 ans
- Modalités de sélection : entretiens

Votre inscription au CFA est effective lorsque vous êtes recruté par une entreprise (nous vous accompagnons dans votre recherche d'entreprises).

## RYTHME D'ALTERNANCE

2 semaines en entreprise et 1 semaine en centre de formation (24 semaines sur 2 ans)

## LIEUX DE FORMATION

Sciences U Lyon (3<sup>ème</sup>)  
Lycée Professionnel de la Favorite (Sainte Foy-Lès-Lyon)

## CONTENU DE LA FORMATION \*

### Programme de formation

- Prévention et lutte contre l'incendie SSIAP2
- Prévention et lutte contre la malveillance
- Prévention des accidents et secours aux personnes
- Hygiène - Prévention - Sécurité
- Initiation juridique, Législation
- Déontologie, Organisation du travail
- Télésurveillance, Télé Sécurité
- Plans, Schémas, Couleur des fluides, Symboles, Signalisation

### Unité de valeur examen

- Prise en charge d'un site
- Intervention sur un feu
- Intervention dans le cadre d'une installation télésurveillance
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Mathématiques
- Sciences physiques et chimiques
- Expression et connaissance du monde
- Langue vivante

\* examen ponctuel en fin de formation.

## PARTENAIRES



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



## COÛT DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti. Le financement est assuré par la Taxe d'apprentissage des entreprises et par des subventions du Conseil régional.

# L'APPRENTISSAGE

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail à durée déterminée de type particulier qui alterne un temps en entreprise et un temps en centre de formation.

(CT – livre 2 – Art.6211 et suivants)

- > Objectif : préparer un métier et un diplôme, du CAP au diplôme d'ingénieur
- > Statut de l'apprenti : salarié
- > Durée : 6 à 36 mois
- > Période probatoire : 45 jours en entreprise
- > Congés payés : 5 semaines
- > Rémunération\* : en % du SMIC, sur la base de l'horaire légal hebdomadaire en vigueur dans l'entreprise (que le jeune soit en entreprise ou en centre de formation)

De 25 à 78%  
du SMIC sauf  
conditions plus  
favorables prévues  
par les conventions  
collectives.

Age	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 à 30 ans
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

Valeur du smic  
1<sup>er</sup> Janvier 2019  
1521.22 € BRUT  
pour 35h/semaine

\* apprenti qui conclut un nouveau contrat

## L'APPRENTI

- > Âge : 16 à moins de 30 ans - Sans limite d'âge si vous disposez d'une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).
- > Niveau : tout niveau de qualification
- > Le jeune s'engage à être présent, assidu et performant en entreprise comme en centre de formation.

## L'ENTREPRISE

- > Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel ou associatif et toutes les entreprises du secteur public non industriel et non commercial sont concernées.
- > L'entreprise doit désigner un Maître d'Apprentissage chargé d'accueillir le jeune, de lui transmettre son expérience, son savoir, son savoir-faire et de l'intégrer à l'équipe...
- > L'entreprise participe au financement du coût de la formation par le biais du versement de sa Taxe d'Apprentissage au CFA IFIR.

## LE CFA

- > IFIR ARL est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) géré par les organisations interprofessionnelles, MEDEF, CPME, et CCI des départements Ain, Rhône, Loire.
- > IFIR est au centre du dispositif de l'apprentissage et sa mission principale est de veiller au bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.

